Chaire *Religion, spiritualité et santé* (CRSS)
Faculté de théologie et de sciences religieuses
Université Laval

Bourse doctorale Raymond-Lemieux

12 500$ par année pour un maximum de 4 ans

Objectif

La Chaire de recherche et d'enseignement *Religion, spiritualité et santé* veut faire la promotion de la recherche doctorale dans son champ d'intérêt en offrant une bourse du nom de son premier titulaire, le professeur émérite Raymond Lemieux, soulignant ainsi son travail de pionnier en la matière. La bourse apporte un soutien aux étudiants et étudiantes à temps complet dans un programme de doctorat à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval pour leur formation en recherche sur des questions portant sur la religion, la spiritualité et la santé.

Contexte de la recherche

La mission de la Chaire *Religion, spiritualité et santé* consiste à comprendre les phénomènes d'intégration des spiritualités et des traditions religieuses dans le monde de la santé. Cette intégration vise une meilleure prise en charge, par les soignants, des personnes malades et de leurs familles.

La volonté d'intégrer des spiritualités et des traditions religieuses dans le monde des soins émerge d'abord d'un souci pratique. La pertinence de la recherche dans ce domaine sera donc fortement liée à sa capacité d'éclairer ces phénomènes d'intégration et d'identifier leur impact sur les discours, les savoirs, les pratiques et les rites associés aux spiritualités et aux traditions religieuses.

La Chaire favorisera donc des projets de recherche (qu'ils soient empiriques ou théoriques) qui auront un lien avec les milieux de pratiques, soit pour y éclairer un problème, pour faire une étude critique d'un phénomène d'intégration des spiritualités et des traditions religieuses ou pour proposer une transformation des pratiques reliées à cette intégration.

Lors de la diffusion de ses résultats de recherche, le boursier ou la boursière s'engage à mentionner le soutien reçu de la Chaire.

Conditions d'admissibilité au concours

Le dossier doit être complet et soumis via le formulaire en ligne du Bureau des bourses et de l'aide financière (BBAF) de l'Université Laval.

Il est permis de déposer sa candidature avant l'admission au programme d'études.

Modalités d'attribution

La personne candidate retenue doit être inscrite à *temps complet* dans un programme de doctorat à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval au moment du versement initial de la bourse et, le cas échéant, du renouvellement.

La bourse est attribuée sur concours. Les dossiers sont évalués par le comité scientifique de la CRSS selon les critères suivants :

- liens explicites entre le projet de recherche et les objectifs généraux de la CRSS;
- pertinence sociale et scientifique;
- qualités scientifiques et, le cas échéant, attention portée aux exigences éthiques du projet de recherche;
- retombées anticipées;
- maîtrise du français.

La décision du comité scientifique est sans appel.

La bourse est d'un montant de 12 500$ par année pendant un maximum de quatre (4) ans. Le cumul avec d'autres sources de financement est permis.

Le versement de la bourse se fait en deux temps : 6 250 $ au trimestre d'automne et 6 250 $ aux trimestres d'hiver après validation de l'inscription à temps complet.

Une seule bourse est attribuée à chaque concours. Dans le cas du renouvellement de la bourse, il n'y a pas de nouveau concours cette année-là. Dans le cas où l'ouverture du concours ne mène pas à l'attribution de la bourse, le comité scientifique peut procéder à un autre appel de candidatures au cours de la même année universitaire et en décider les modalités.

Dépôt d'un dossier de candidature

Il est fortement conseillé que le dossier soit préparé sous la supervision du directeur ou de la directrice de recherche.

Le dossier de candidature doit parvenir au plus tard le 14 août, 17 h.

Il doit indiquer le nom de deux personnes issues du milieu académique ou professionnel qui enverront une lettre de recommandation via le système électronique du BBAF prévu à cette fin.

Le dossier de candidature complet doit comporter :

- une lettre de motivation d'une (1) page où le candidat ou la candidate se présente brièvement ainsi que son parcours universitaire précédent, expose ce qui l'amène à choisir un sujet de recherche en lien avec la religion, la spiritualité et la santé et à le poursuivre à la Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval;
- un avant-projet ou un résumé de recherche selon l'avancement du projet tenant en 2500 mots maximum qui doit présenter :
    - le titre;
    - la problématique;
    - les liens avec les orientations de la Chaire *Religion, spiritualité et santé*;
    - une question de recherche;
    - les objectifs de la recherche;
    - la méthodologie anticipée;
    - si la recherche est déjà amorcée : la procédure de collecte de données (si pertinent), l'échéancier, les avancées de la recherche;
    - les retombées attendues (cliniques, théoriques, diffusion envisagée);
- un *curriculum vitae* détaillé;
- et les deux lettres de recommandation.

Dépôt d'une demande de renouvellement de la bourse

Dans le cas d'un renouvellement, la boursière ou le boursier doit déposer :

- un rapport de progrès de 2500 mots maximum, analysé par le comité scientifique, qui se garde le droit de renouveler ou non la bourse; ce rapport doit comporter :
    - le titre et les objectifs de la recherche;
    - l'état de la recherche, les résultats préliminaires et les étapes à venir;
    - la justification des modifications apportées au projet initial le cas échéant; au besoin, le rapport peut mentionner, en quelques lignes, des circonstances personnelles qui justifieraient un cheminement académique non linéaire ou interrompu;
    - les moyens de diffusion réalisés et anticipés;

- une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de recherche.

Ce rapport doit être fourni au plus tard le 1er avril par courriel à la titulaire de la Chaire, la professeure Elaine Champagne : elaine.champagne@ftsr.ulaval.ca

Rapport final de recherche

Au terme de sa dernière année de bourse, la boursière ou le boursier doit déposer un rapport final de son travail de recherche qui comporte les mêmes éléments que le rapport de progrès.

Il n'est pas nécessaire de l'accompagner d'une lettre du directeur ou de la directrice.

Le rapport doit parvenir au plus tard le 1er avril par courriel à la titulaire de la Chaire, la professeure Elaine Champagne : elaine.champagne@ftsr.ulaval.ca